

**Zeitschrift:** Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande  
**Band:** 34 (1896)  
**Heft:** 22

**Nachruf:** Charles-César Dénéreaz  
**Autor:** [s.n.]

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 13.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# CONTEUR VAUDOIS

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Pour les annonces, s'adresser exclusivement à  
L'AGENCE DE PUBLICITÉ HAASENSTEIN & VOGLER  
PALUD, 24, LAUSANNE

Montreux, Genève, Neuchâtel, Chaux-de-Fonds, Fribourg,  
St-Imier, Delémont, Bienne. Bâle, Berne, Zurich, St-Gall,  
Lucerne, Lugano, Coire, etc.

Rédaction et abonnements :

BUREAU DU « CONTEUR VAUDOIS, » LAUSANNE

SUISSE : Un an, fr. 4,50 ; six mois, fr. 2,50.

ETRANGER : Un an, fr. 7,20.

Les abonnements datent des 1<sup>er</sup> janvier, 1<sup>er</sup> avril, 1<sup>er</sup> juillet et 1<sup>er</sup> octobre.  
S'adresser au Bureau du journal ou aux Bureaux des Postes.

PRIX DES ANNONCES

Canton : 15 cent. — Suisse : 20 cent.  
Etranger : 25 cent. — Réclames : 50 cent.  
la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

## † Charles-César Dénéreaz.

Le *Conteur vaudois* vient de faire une perte très grande et dont nous sommes profondément affligé.

Mardi 26 mai, à 3 heures du matin, est décédé à Bex, dans sa 58<sup>me</sup> année, Charles-César Dénéreaz, professeur de musique, à Lausanne, maître de chant aux Ecoles normales, au Collège cantonal, à l'Ecole industrielle cantonale et à l'Ecole supérieure de Villamont.

C'était un homme de bien, un bon citoyen, un excellent ami, un Vaudois dans le bon sens du mot : bonhomie alliée à une certaine finesse d'esprit gaulois et parfois rabelaisien, qui, sans blesser, savait lancer le trait juste, trouver le mot propre.

Il n'avait que des amis, parce que son cœur était assez grand pour loger toutes ces amitiés.

Et, comme la Charité, il ne s'enflait point d'orgueil, il ne soupçonnait point le mal.

A côté de son enseignement officiel dans nos établissements supérieurs, il trouvait le moyen de publier ou de collaborer à la publication de plusieurs recueils de chants et de musique vocale très appréciés, et de diriger deux sociétés de chant : l'*Union chorale*, pendant vingt ans, et le *Chœur de Zofingue*, pendant un grand nombre d'années.

Il fut dans le canton de Vaud un des plus grands propagateurs du chant populaire ; tous ou presque tous les directeurs actuels de sociétés de chant du pays sont ses anciens élèves et garderont de lui le meilleur souvenir. C'est lui qui dirigea l'exécution de la cantate Pestalozzi lors des fêtes universitaires et, dernièrement, à l'occasion du jubilé du grand éducateur.

Il fut enfin — et cela depuis plus de vingt ans — un des plus fidèles collaborateurs du *Conteur vaudois*. Ses récits patois faisaient la joie de tous les amis de notre vieil idiome ; ses fables et ses vers étaient des croquis vaudois.

La cruelle maladie qui vient de l'enlever à sa famille et à ses amis ne l'a pas empêché d'écrire jusqu'à son dernier jour. Ne prenant plus d'aliments solides, ne se nourrissant plus que d'une manière pour ainsi dire artificielle, il préparait encore, l'esprit libre — nous allons dire le cœur joyeux — quelques scènes de la vie vaudoise dans son cher et vieux patois de Daillens, quand la mort est venue heurter à sa porte.

Que sa famille, si cruellement éprouvée, reçoive ici l'expression de notre plus vive sympathie.

Dans un prochain article, nous reviendrons sur l'intérêt tout particulier que C.-C. Dénéreaz portait au *Conteur vaudois*, et sur la grande part qui lui revient dans l'accueil bienveillant que ce journal a rencontré jusqu'ici.

## Un instituteur sous le régime helvétique.

Après ce que nous avons dit samedi dernier sur les écoles lausannoises d'autrefois, on lira

sans doute avec intérêt les lignes suivantes, extraites d'un travail de l'historien Daguet :

« En parcourant, aux archives fédérales, les volumes relatifs au régime helvétique ou unitaire, j'ai été surpris d'y découvrir un certain nombre de lettres d'un nommé Reymond, originaire du Chenit, mais instituteur à Môtiers, dans le Vully fribourgeois, depuis les derniers mois de l'année 1799.

Sur deux points, cependant, les destinées des instituteurs de l'époque, et celles du pauvre Reymond s'accordent ; c'est leur position gênée et besoigneuse, surtout lorsqu'il s'agit d'un régent père de famille. Un autre trait d'analogie est celui que l'école de Môtiers offrait avec tant d'autres à la fin du dernier siècle et au commencement de celui-ci. Les détails que nous donne à ce sujet la correspondance de Reymond sont bien tristes, mais faits, semble-t-il, pour exciter l'intérêt des amis de l'instruction publique.

Nous voyons d'abord que Reymond avait espéré obtenir une place qu'il ne désigne pas, à Berne. Elle lui manqua. Il se vit alors réduit par le désespoir à accepter la régence de Môtiers.

J'y arrivai, dit-il, par le froid le plus vif. La pension n'est que de sept batz par jour, et avec cela il faut acheter le pain et le bois nécessaires pour neuf personnes, et cela dans un endroit qui ne présente aucune ressource à côté de ma vocation, ni apparence de pouvoir occuper mes enfants. J'ignore encore ce que nous deviendrons. Nous souffrons cruellement. Ma femme s'anéantit, et dans cette extrémité je n'ai pour consolation que les cris des victimes de notre union qui me déchirent les entrailles. Qu'avons-nous fait pour mériter un sort si cruel ? Je n'en sais rien, ma conscience est bien calme. Je ne la consulte jamais sans en tirer quelque soulagement à mes peines, et comme un autre Job, j'invoque l'examen du scrutateur des cœurs. Mais qu'importe, en ces jours malheureux où rien n'est imputé à crime que la vertu et l'indigence !

J'ai environ 80 élèves qui sont entièrement bruts ; cette école ayant été négligée, jugez de ma tâche. Je pourrais la remplir, mais il faudrait que cet ouvrage procurât au moins du pain. On paraît savoir apprécier mes services. On manifeste de la satisfaction, même un certain plaisir, que le choix soit tombé sur moi. Mais ce peuple est extrêmement dur et grossier. Je n'y serai que momentanément. (Lettre du 16 janvier 1800.)

Dans une autre missive sans date, on lit :

Malgré une nourriture qui ne nourrit pas, mais qui ne fait qu'éloigner le plus grand des biens, la mort, j'ai pu cependant conduire une école nombreuse, de manière qu'on connaît la différence. Les enfants surtout le sentent bien et j'en suis aimé. Mais dans ce canton (Fribourg) on n'est pas assez secondé et la négligence des parents n'est pas assez réprimée.

Nous sommes tous maladifs. Je crains de perdre la malheureuse compagne de mon infortune. Ce serait le plus grand, le plus terrible de mes malheurs. Je crains bien que l'importance et la multiplicité des affaires ne permettent pas qu'on lise ma pétition.

Informé de la misérable situation de Reymond, le ministre des arts et sciences de la République helvétique, Albert Stapfer, lui avait

alloué un secours de cent francs. Reymond le remercia avec effusion : « Le feu de la reconnaissance brûlera dans mon cœur tant que je vivrai. » Mais l'allègement n'est que passager ; il est facile de s'en faire une idée, quand on se rappelle les neuf enfants de Reymond et sa femme malade.

Plus loin, Reymond revient sur ses malheurs et parle d'une pétition où il sollicitait un nouveau secours.

Le 3 octobre 1800, le Conseil exécutif de la République helvétique, qui avait succédé au Directoire après la chute de Laharpe, envoyait à Reymond une *douceur* de 50 fr., « connaissant les malheurs et la probité de ce régent, » et les lui faisait tenir par la Chambre administrative du canton de Fribourg.

Un des amis et protecteurs de Reymond était le citoyen vaudois Rapin, pasteur de l'Eglise française à Morat, et l'un des commissaires d'école du régime helvétique. On trouve l'éloge de Reymond dans plusieurs des rapports qu'il adressait au chanoine et archidiaque Fontaine, qui pendant toute la durée du régime helvétique dirigea l'instruction publique dans le canton de Sarine et Broye. « Reymond, écrivait le pasteur Rapin, a mis sur un bon pied l'école de Môtiers ; elle avait été très négligée. Les régents de notre canton sont en général mal payés. La régence de Môtiers est une des meilleures ; elle vaut annuellement dix louis à celui qui la dirige, mais elle est aussi une des plus pénibles, et Reymond est un de nos bons régents. »

L'éducation tient naturellement une place dans la correspondance de Reymond : « Je cherche, dit-il, à faire comprendre à mes élèves les termes de leur langue française pour laquelle on n'a pas de goût ici et dont l'ignorance est un grand obstacle. Je traivaille à leur donner une bonne prononciation et à les accoutumer à s'exprimer avec facilité. » (Lettre du 7 avril 1801.)

Mais le Vully avait ses obscurants, qui voyaient de mauvais œil toute innovation. « Ces ennemis du progrès me haïssent et se moquent de mes efforts. » Cet homme, maltraité par le sort, était tenté de devenir misanthrope, d'ami des hommes qu'il était par nature. Un de ses neuf enfants était mort, mais il lui en restait huit. Depuis le commencement de son union, il n'en avait pas eu moins de dix-huit. Aussi, touché de sa situation, le Conseil exécutif lui votait encore, le 1<sup>er</sup> mars 1801, la gratification de cent francs.

Le sort des pasteurs n'était à cette époque guère plus enviable que celui des régents ; la Révolution les avait privés de leurs ressources. Lorsque la route du grand marais se trouvait impraticable, M. Rapin était obligé de prendre le lac pour aller visiter les écoles de Sugiez, Môtiers, Nant, Praz. La demande d'une indemnité de vingt-cinq livres, que formulait le commissaire d'école, soulevait des difficultés, parce que les autres commissaires n'en demandaient pas.

La position des collègues de Reymond dans le Vully offrait encore moins d'avantages que